

Yverdon-les-Bains, le 1^{er} juin 2022

L'audit de la Maison d'Ailleurs trace des pistes d'optimisation de sa gestion et de son organisation

Le Conseil de fondation de la Maison d'Ailleurs et la Municipalité d'Yverdon-les-Bains ont présenté à la presse les résultats du diagnostic réalisé par un mandataire externe. Au terme de l'enquête, les 30 conclusions et recommandations de l'auditeur permettront, dans les mois à venir, de remédier à certaines lacunes et d'optimiser le fonctionnement et la gestion de la Maison d'Ailleurs. Tant le Conseil de fondation que la Municipalité ont exprimé leur satisfaction pour le travail de clarification accompli.

Un audit de la Maison d'Ailleurs a été lancé, fin 2021, par son Conseil de fondation suite à des articles de presse mettant en cause sa Direction. Attachée au rayonnement de la Maison d'Ailleurs comme au respect de critères de bonne gouvernance, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a soutenu cette démarche, confiée à un mandataire externe.

La collecte d'information et les entretiens de ce diagnostic se sont déroulés entre le mois de janvier et de mars 2022. Quelque 17 entretiens ont été menés avec tous les employés fixes, y compris le Directeur, ainsi qu'avec une personne sur appel, des membres du Conseil de fondation, le Service de la culture de la Ville d'Yverdon-les-Bains et avec la Municipale en charge du Service de la culture et membre du Conseil. Une trentaine de conclusions et de recommandations ont été formulées par l'auditeur. Lors d'une conférence de presse, les résultats de cet état des lieux ont été présentés et commentés. Si des pistes d'optimisation de la gestion et de l'organisation de la Maison d'Ailleurs sont tracées, aucun élément relevant du droit pénal n'a été identifié. Le rapport constate que le musée a connu une croissance fulgurante et un important succès public, sans que les structures fonctionnelles et les finances nécessaires à l'évolution de celles-ci soient adaptées en conséquence.

À l'avenir, le Conseil de fondation, qui maintient toute sa confiance envers son directeur, indique vouloir travailler à la mise en œuvre des recommandations qui lui ont été formulées, en accompagnant de manière étroite la Direction dans la réalisation de celles qui sont de sa seule compétence et, en étroite collaboration avec ses partenaires, s'engagera afin qu'il en soit de même pour la mise en œuvre des recommandations qui nécessitent des décisions d'autres organes.

La Municipalité entend pour sa part clarifier ses attentes envers la Maison d'Ailleurs par la mise à jour de la Convention la liant à l'institution, et par la rédaction d'une lettre de mission pour les membres qu'elle nomme au Conseil de fondation.

Au terme d'une phase délicate pour le personnel, le Conseil de fondation et la Municipalité ont exprimé leur espoir de voir la Maison d'Ailleurs poursuivre ses activités dans un climat plus serein.

Fondée en 1976, dépositaire d'une riche collection de science-fiction, la Maison d'Ailleurs est une institution originale dans le paysage culturel romand, suisse et européen, dont les Yverdonnois sont particulièrement fiers. Elle attire chaque année 22'000 visiteurs en moyenne.